

## **Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton**

### **OUVERTURE DES SOUMISSIONS – ACHAT D'UN CAMION CITERNE 3 000 GALLONS**

Personnes présentes: Madame Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Nicole Garant, secrétaire-trésorière adjointe, Monsieur le maire Claude Sylvain, Monsieur le conseiller Adam Rousseau, Monsieur Jean Levasseur de la compagnie Équipement d'incendie Levasseur inc.

Les soumissions ont été ouvertes le 25 novembre 2011 à 11h01.

<b>SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>PRIX (incluant taxes)</b>
Équipements d'incendie Levasseur	233 123,59\$

\_\_\_\_\_  
Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Nicole Garant, secrétaire-trésorière adjointe

### **PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANCOIS-XAVIER-DE-BROMPTON COMTÉ DE JOHNSON**

Lundi, le 05 décembre 2011 sous la présidence du maire, Monsieur Claude Sylvain, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au lieu habituel. La réunion débute à 19h00.

Sont présents Madame la conseillère :	Manon Jolin
Messieurs les conseillers :	Gérard Messier
	Adam Rousseau
	Yvon Laroche
	Michel Frappier
	Yves Jolin

Ainsi que la directrice générale  
et secrétaire-trésorière : Sylvie Champagne

Il y a 17 personnes présentes à cette séance.

\*\*\* Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

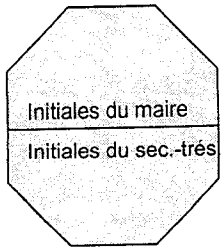
\*\*\* La réunion débute par un moment de réflexion, lequel texte est lu par Monsieur le conseiller Yvon Laroche.

### **\*\*\* OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Claude Sylvain, souhaite la bienvenue à tous.

### **\*\*\* RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

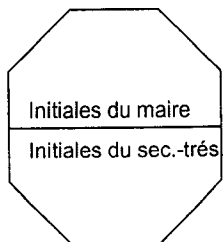
La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.



# ***Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton***

## **PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;
- 2.0 Régularité convocation et constat de quorum;
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Procès-verbaux :
  - 4.1 Adoption du procès-verbal du 07 novembre 2011;
  - Info 4.2 Suivi du procès-verbal du 07 novembre 2011;
- 5.0 MRC :
  - Info 5.1 Suivi de la rencontre du 23 novembre 2011;
- 6.0 Correspondance:
  - 6.1 Demande de contribution financière pour un stage de coopération;
  - 6.2 Vins et fromages au profit des loisirs de la municipalité;
  - 6.3 Signalisation de passage de véhicules d'urgence;
  - 6.4 Adoption du bordereau de correspondance du 31 octobre au 25 novembre 2011;
- 7.0 Administration générale :
  - 7.1 Calendrier des séances ordinaires du conseil – année 2012;
  - 7.2 Contrat service informatique;
  - 7.3 Trans-Appel inc.;
  - 7.4 Repas de Noël ;
  - 7.5 Droit de mutation – imposition d'un droit supplétif;
  - Info 7.6 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 novembre 2011;
  - Info 7.7 Récupération des arbres de Noël;
- 8.0 Période de questions (15 minutes);
- 9.0 Sécurité publique:
  - 9.1 Soumission – camion citerne 3000 gallons;
  - 9.2 Soirée reconnaissance;
- 10.0 Travaux publics :
  - 10.1 Acceptation des frais – pavage sur le rang 2 nord;
  - 10.2 Acceptation des frais – rapiéçage sur le chemin de la Rivière nord;
  - 10.3 Acceptation des frais – rapiéçage;
  - 10.4 Signalisation : annonce des numéros civiques;
  - 10.5 Mandat à Monsieur Gaston Rouleau – chemin de la Rivière nord;
  - 10.6 Décompte progressif numéro 1, travaux 2011 du programme TECQ 2010-2013;
  - 10.7 Demande de modification des priorités du programme TECQ 2010-2013;
  - 10.8 Demande de financement supplémentaire au député de Johnson;
- 11.0 Hygiène du milieu :
  - 11.1 Dates de collecte des matériaux encombrants;
  - 11.2 Avis de motion de l'adoption du règlement 2011-145 relatif aux branchements aux réseaux d'égout sanitaire et/ou pluvial;
  - 11.3 Subvention « projet Les Bassins Versants »;
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
  - 12.1 Dérogation mineure 2011-09-0005;
  - 12.2 Dérogation mineure 2011-09-0006;
  - 12.3 Formation du comité d'administration pour la démolition;
  - 12.4 Entente relative à des travaux municipaux – rue des Mésanges;
- 13.0 Loisirs et culture:
  - 13.1 Adoption du règlement 2011-144 décrétant les tarifs pour les panneaux publicitaires au terrain de balles;
  - 13.2 Entretien et surveillance de la patinoire;
  - 13.3 Gestion du centre communautaire France-Gagnon-Laprade;
  - 13.4 Affectation au surplus accumulé « Infrastructures Loisirs »;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles :



## ***Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton***

- 16.0 Période de questions (15 minutes);  
17.0 Ajournement de la séance au 19 décembre 2011 après séance extraordinaire du budget 2012.

### **319-12.2011 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

**ET QUE** l'ordre du jour soit adopté avec le point «Affaires nouvelles» ouvert.

**ADOPTION : 6 POUR**

### **320-12.2011 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 07 NOVEMBRE 2011**

**CONSIDÉRANT QUE** chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal du 07 novembre 2011 avant ce jour et déclare en avoir pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 07 novembre 2011 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\*

### **SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 07 NOVEMBRE 2011**

La directrice générale fait un résumé des dossiers selon le procès-verbal de la séance du 07 novembre 2011 : Demande à la CPTAQ pour l'installation de 2 réservoirs, base de béton pour la potence du garage municipal, montage des bandes de la patinoire et travaux d'électricité au terrain de balles.

\*\*\*

### **SUIVI DE LA RENCONTRE - MRC**

Monsieur le maire, Claude Sylvain, résume la dernière réunion de la MRC du 23 novembre 2011 : Transport collectif, budget, formation des comités.

### **321-12.2011 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR UN STAGE DE COOPÉRATION**

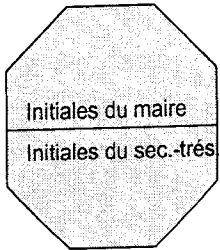
**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la correspondance reçue le 02 novembre 2011 d'une citoyenne de la municipalité demandant une contribution financière pour la réalisation d'un stage de coopération et de développement durable à l'international;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a déjà reçu des demandes semblables mais qu'elle a décidé de prioriser les activités de financement favorisant l'ensemble des citoyens ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'informer la demanderesse que le conseil municipal ne donne pas suite à sa demande, mais qu'il lui souhaite bonne chance dans l'atteinte de ses objectifs.

**ADOPTION : 6 POUR**

# **Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton**



322-12.2011

## **VINS ET FROMAGES AU PROFIT DES LOISIRS DE LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la correspondance du 24 novembre 2011 de Madame Josée Bergeron, représentante du comité organisateur d'une 2e soirée Vins et Fromages qui aura lieu samedi, le 25 février 2012 au centre communautaire France-Gagnon-Laprade dans le cadre des activités Plaisirs d'Hiver 2012 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite supporter cette activité ayant pour but d'amasser des fonds pour les infrastructures loisirs de la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la location à titre gratuit du centre communautaire France-Gagnon-Laprade pour la 2<sup>e</sup> édition du Vins et Fromages du 25 février 2012 ;

**QUE** la municipalité assume les frais d'entretien ménager ;

**ET QUE** cette résolution soit transmise à la gestionnaire du centre communautaire France-Gagnon-Laprade.

**ADOPTION : 6 POUR**

323-12.2011

## **SIGNALISATION DE PASSAGE DE VÉHICULES D'URGENCE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la correspondance du 23 novembre 2011 du Ministère des Transports demandant que les panneaux de passage de véhicules d'urgence près de la caserne incendie sur la route 249 soient enlevés ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge à propos que des panneaux de signalisation annonçant le passage de véhicules d'urgence soient affichés dans le but d'informer les automobilistes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton demande au Ministère des Transports la permission d'installer des panneaux de signalisation annonçant le passage de véhicule d'urgence près de la caserne incendie sur la route 249.

**ADOPTION : 6 POUR**

324-12.2011

## **ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

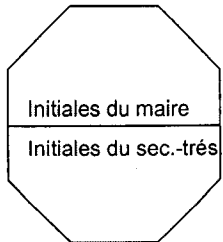
Il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 31 octobre au 25 novembre 2011.

**ADOPTION : 6 POUR**

325-12.2011

## **CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2012**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;



## ***Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton***

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2012, qui se tiendront le lundi à l'exception des séances de juillet et septembre qui se tiendront le mardi et qui débuteront toutes, à 19h00 :

- . Lundi, 09 janvier 2012 à 19h00
- . Lundi, 06 février 2012 à 19h00
- . Lundi, 05 mars 2012 à 19h00
- . Lundi, 02 avril 2012 à 19h00
- . Lundi, 07 mai 2012 à 19h00
- . Lundi, 04 juin 2012 à 19h00
- . Mardi, 03 juillet 2012 à 19h00
- . Lundi, 13 août 2012 à 19h00
- . Mardi, 04 septembre 2012 à 19h00
- . Lundi, 01 octobre 2012 à 19h00
- . Lundi, 05 novembre 2012 à 19h00
- . Lundi, 03 décembre 2012 à 19h00

**ET QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la loi qui régit la municipalité.

**ADOPTION : 6 POUR**

### **326-12.2011 CONTRAT SERVICE INFORMATIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de service informatique vient à échéance le 30 novembre 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance des termes du nouveau contrat, lequel est proposé pour une année incluant quatre (4) postes de travail et le serveur, le volet service en ligne ainsi qu'une banque de soutien de vingt (20) heures;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les termes de ce contrat de base avec la compagnie Infotech pour un montant de 5 480,00\$ excluant les taxes, lequel contrat couvre la période du 01 décembre 2011 au 30 novembre 2012 ;

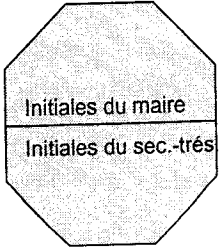
**ET d'autoriser** Monsieur le maire, Claude Sylvain et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne à signer le contrat donnant effet aux présentes.

**ADOPTION : 6 POUR**

### **327-12.2011 TRANS-APPEL 2012**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance des prévisions budgétaires 2012 de Trans-Appel ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté comme stipulé initialement dans le protocole d'entente ;



## **Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton**

**QUE** la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel l'organisation du service de transport adapté ;

**QUE** la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2012 et de payer la quote-part qui s'établit à 3,23\$ par personne pour un montant total de 6 708,71\$ ;

**QUE** la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2012 : déplacement local 2,75\$ ; déplacement à Sherbrooke 6,50\$ ;

**ET QUE** la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte les prévisions budgétaires 2012 de l'organisme Trans-Appel.

**ADOPTION : 6 POUR**

### **328-12.2011 REPAS DE NOËL**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser un montant de 20,00\$ par employé dans le cadre d'un repas de Noël.

**ADOPTION : 6 POUR**

### **329-12.2011 DROIT DE MUTATION – IMPOSITION D'UN DROIT SUPPLÉTIF**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (L.R.Q., c. D-15.1), une municipalité peut prévoir qu'un droit supplétif au droit de mutation doit lui être payé dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert;

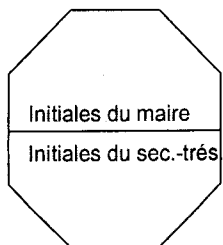
**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton juge approprié de décréter l'imposition d'un tel droit supplétif;

**EN CONSÉQUENCE**, pour toutes ces raisons, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton décrète qu'un droit supplétif au droit de mutation d'un montant de 200,00 \$ doit lui être payé dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert selon les conditions prévues aux articles 20.1 à 20.8 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières et plus particulièrement :

Toutefois, lorsque la base d'imposition du droit de mutation qui aurait autrement été payable est inférieure à 40 000.00 \$, le montant du droit supplétif est égal à celui du droit de mutation.

- Le droit supplétif n'a pas à être payé lorsque l'exonération est prévue au paragraphe a) du premier alinéa de l'article 20 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.

- Le droit supplétif n'a pas à être payé lorsque l'acte est relatif au transfert d'un immeuble entre conjoints suite à un décès.



## ***Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton***

- Le droit supplétif n'a pas à être payé en sus de celui que prévoit l'article 19.1 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières. Par ailleurs, si le débiteur paie le premier avant de recevoir l'avis de cotisation relatif au second, la municipalité rembourse le premier dans les trente (30) jours qui suivent celui où elle reçoit la remise prévue à l'article 1129.30 de la Loi sur les impôts.

- Dans le cas visé au deuxième alinéa de l'article 17.1 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières, le montant du droit supplétif, payé en raison du transfert qui cesse de donner lieu à l'exonération, est appliqué en compensation du montant du droit de mutation qui devient payable. Le compte transmis en vertu de cet alinéa mentionne ce crédit.

- Lorsque le transfert est fait pour partie à un cessionnaire qui est exonéré du paiement du droit de mutation et pour partie à un autre qui ne l'est pas, seul le premier doit payer le droit supplétif et le montant de celui-ci est établi en fonction de la portion de la base d'imposition qui correspond à la partie du transfert qui lui est faite.

**QUE** l'application du droit supplétif soit appliqué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;

**ET QUE** cette résolution soit transmise à tous les notaires connus de la municipalité.

### **ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\* Monsieur le maire donne l'exemple où une terre agricole est exemptée actuellement du droit de mutation et qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2012, le droit supplétif va s'appliquer.

### \*\*\* **ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 30 NOVEMBRE 2011**

Le conseil municipal prend connaissance de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 novembre 2011; lequel est résumé par la directrice générale. Les revenus sont de 2 258 453,54\$, les dépenses de 1 653 652,96\$ et les immobilisations de 491 553,57\$ pour un excédent de 113 247,01 après 11 mois d'opération.

### \*\*\* **RÉCUPÉRATION DES ARBRES DE NOËL**

La directrice générale informe les personnes présentes qu'il y aura un service de recyclage des arbres de Noël entre le 01 janvier et le 16 janvier 2012 dans le stationnement de l'hôtel de ville.

### \*\*\* **PÉRIODE DE QUESTIONS**

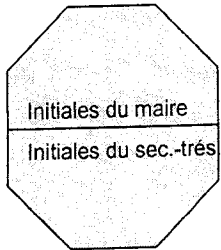
1<sup>e</sup> Madame Gertrude Allard demande si les dates de séance du conseil vont être annoncées dans la revue municipale. La directrice générale répond affirmativement.

2<sup>e</sup> Monsieur Clément Chamberland commente le fait que la pancarte annonçant l'hôtel de ville n'a pas été refaite. Monsieur le maire répond que de l'affichage est prévu au prochain budget.

Monsieur Clément Chamberland demande qu'un système soit installé pour annoncer les assemblées spéciales. Des discussions s'en suivent.

### 330-12.2011 **SOUMISSION – CAMION CITERNE 3 000 GALLONS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a lancé un appel d'offres public pour l'achat d'un camion citerne 3 000 gallons ;



## **Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu 1 soumission, à savoir :

- Équipements d'incendie Levasseur inc. 233 123,59\$ incluant les taxes

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a examiné la conformité du soumissionnaire ;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du directeur incendie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'attribuer à la compagnie Équipements d'incendie Levasseur inc. le contrat pour l'acquisition d'un camion citerne 3 000 gallons selon ce qui suit :

- pour le prix de 204 629,00\$ plus 10 231,45\$ de TPS et 18 263,14\$ de TVQ, soit un montant total de 233 123,59\$;
- selon toutes les exigences de l'appel d'offres et de leur soumission en date du 15 novembre 2011 ;
- le contrat sera une location crédit bail avec le bailleur Banque HSBC Canada pour une période de 60 mois au taux de 3.378%, taux sujet aux fluctuations du marché, soit un montant mensuel estimé de 4 228,19\$ incluant les taxes ;
- avec option d'achat de 1,00\$ au 60<sup>e</sup> mois ;

**ET D'autoriser** Monsieur le maire, Claude Sylvain et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne à signer les documents donnant effet aux présentes.

**ADOPTION : 6 POUR**

### **331-12.2011 SOIRÉE RECONNAISSANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la demande du directeur incendie dans le cadre de l'organisation d'une soirée reconnaissance marquant le départ du directeur adjoint incendie ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite souligner les années de service du directeur adjoint incendie, Monsieur Daniel Pinard après plus de 20 ans de service;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser une dépense n'excédant pas 600,00\$ pour la soirée reconnaissance du 17 décembre 2011 soulignant le départ de Monsieur Daniel Pinard, directeur adjoint au service incendie de la municipalité.

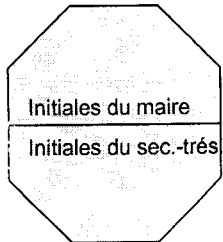
**ADOPTION : 6 POUR**

### **332-12.2011 ACCEPTATION DES FRAIS - PAVAGE SUR LE RANG 2 NORD**

**CONSIDÉRANT** les termes de la résolution 204-08.2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux travaux effectués pour l'affaissement d'une partie du rang 2 nord, des travaux d'asphaltage ont été effectués ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture 23920 du 03 octobre 2011 au montant de 11 382,25\$ à la compagnie Construction & Pavage Dujour pour des travaux de pavage sur le rang 2 nord ;



## ***Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton***

ET QUE cette dépense soit assumée par la réserve des Carrières Sablières.

**ADOPTION : 6 POUR**

**333-12.2011 ACCEPTATION DES FRAIS – RAPIÉÇAGE SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE NORD**

**CONSIDÉRANT** les termes de la résolution 241-09.2011 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture 23954 du 02 novembre 2011 au montant de 12 142,98\$ à la compagnie Construction & Pavage Dujour pour des travaux d'asphaltage sur le chemin de la Rivière nord ;

ET QUE cette dépense soit assumée par la réserve des Carrières Sablières.

**ADOPTION : 6 POUR**

**334-12.2011 ACCEPTATION DES FRAIS - RAPIÉÇAGE**

**CONSIDÉRANT** les termes des résolutions 179-07.2011 et 205-08.2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux travaux effectués pour la réparation de cinq (5) regards et correction des accotements sur la rue Frappier, des travaux d'asphaltage ont été effectués ;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget 2011 du poste comptable «02.320.00.625 » Asphalte est de 25 000,00\$ et que les dépenses au 30 novembre 2011 de ce poste comptable sont de 16 767,57\$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture 23961 du 14 novembre 2011 au montant de 15 842,41\$ à la compagnie Construction & Pavage Dujour pour les travaux de pavage ci-dessus énumérés;

ET QU'une partie de cette dépense soit assumée par le surplus accumulé non affecté pour 6 794,68\$.

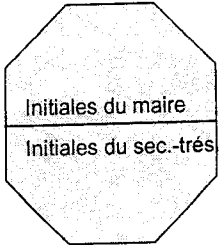
**ADOPTION : 6 POUR**

**335-12.2011 SIGNALISATION – ANNONCE DES NUMÉROS CIVIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge à propos, particulièrement en matière de sécurité civile, d'annoncer les numéros civiques sur un panneau de signalisation aux principales intersections de la route 249;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance des recommandations de l'inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser une dépense estimée à 650,00\$ excluant les taxes pour l'achat de 14 panneaux indiquant la numérotation civique des résidences d'une rue ou d'un rang et la



## *Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton*

quincaillerie nécessaire, selon les détails de la soumission 2011-649 du Groupe Signalisation.

**ADOPTION : 6 POUR**

**336-12.2011 MANDAT A MONSIEUR GASTON ROULEAU – CHEMIN DE LA RIVIÈRE  
NORD**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prévoit des travaux de voirie sur le chemin de la Rivière nord ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers de mandater Monsieur Gaston Rouleau, ingénieur, à présenter au conseil municipal un estimé de coûts pour des travaux de voirie sur le chemin de la Rivière nord ;

**ET QUE** ces honoraires professionnels soient assumés par la réserve des Carrières Sablières.

**ADOPTION : 6 POUR**

**337-12.2011 DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 – TRAVAUX 2011 DU  
PROGRAMME TECQ 2010-2013**

**CONSIDÉRANT** les termes des résolutions 203-08.2011 et 276-10.2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ingénieur au dossier informe le conseil municipal que les travaux réalisés sont conformes aux plans et devis et recommande l'acceptation provisoire de ces travaux et le paiement avec retenue de garantie de 10% ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le 1<sup>er</sup> versement d'un montant de 364 253,35\$ incluant taxes à Construction DJL Inc., tel que précisé dans leur document du 16 novembre 2011 pour les travaux de planage, pulvo-malaxage, rechargement et pavage d'une distance d'environ 1 450 mètres sur la rue de l'Église est;

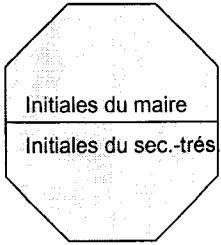
**ET DE** confirmer que cette dépense est assumée par le programme TECQ 2010-2013.

**ADOPTION : 6 POUR**

**338-12.2011 DEMANDE DE MODIFICATION DES PRIORITÉS DU PROGRAMME TECQ  
2010-2013**

**CONSIDÉRANT** les termes de la résolution 010-01.2011 définissant les priorités de voirie pour la demande de subvention au programme de taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010-2013, à savoir :

1.	Rue de l'Église est	estimé de 250 000\$
2.	Rang 6 est	estimé de 600 000\$
3.	Rue Frappier	estimé de 100 000\$
4.	Rue Carrier	estimé de 30 000\$
5.	Rue Leblond	estimé de 15 000\$
6.	Rue Morin	estimé de 35 000\$
7.	Rue Chanoine Groulx	estimé de 75 000\$
8.	Rue Therrien	estimé de 15 000\$



## ***Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton***

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministre délégué aux Transports, par sa correspondance datée du 17 mars 2011 autorise la programmation des travaux en voirie locale présentée par la municipalité, telle que la résolution 010-01.2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sur la rue de l'église est ont été réalisés à l'automne 2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge à propos de prioriser des travaux de rechargement de gravier sur le rang 6 ouest sur une distance d'environ 1 500 mètres ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de l'estimation des travaux selon les recommandations de l'ingénieur au dossier ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux sont prévus être effectués en 2012, après autorisation du Ministre délégué aux Transports ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton demande que les priorités à titre de travaux de voirie pour la demande de subvention TECQ 2010-2013 soit révisée, à savoir :

1.	Rue de l'Église est	2011	prévision de 400 000\$
2.	Rang 6 ouest (gravier)	2012	estimé de 200 000\$
3.	Rang 6 est (asphalte)	2013	estimé de 352 439\$
4.	Rue Frappier (asphalte)	2014-	
5.	Rue Carrier (asphalte)	2014-	
6.	Rue Leblond (asphalte)	2014-	
7.	Rue Morin (asphalte)	2014-	
8.	Rue Chanoine Groulx (asphalte)	2014-	
9.	Rue Therrien (asphalte)	2014-	

**ADOPTION : 6 POUR**

### **339-12.2011 DEMANDE DE FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE AU DÉPUTÉ DE JOHNSON**

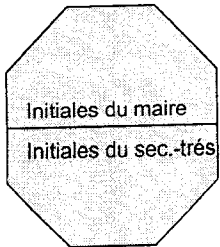
**CONSIDÉRANT** la problématique vécue au printemps 2011 quant à l'état des chemins de gravier, plus particulièrement les rangs 5, 6 et 7 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le député de Johnson, Monsieur Étienne-Alexis Boucher a été sensibilisé à l'état de ces chemins le 09 mai 2011 pour les avoir visité en présence de Monsieur le maire, Claude Sylvain, de Monsieur le conseiller Michel Frappier et de l'attaché politique de Monsieur Boucher, Monsieur Patrick Lévesque;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs correspondances sont déposées à ce dossier quant à l'état des rangs 5, 6 et 7 par une résidente du secteur, les services ambulanciers, incendie, poste locale et transport d'écoliers ;

**CONSIDÉRANT QUE** des représentations ont été effectuées au conseil municipal par les résidents de ces secteurs ;

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution 338-12.2011, le conseil municipal demande un changement des priorités au programme TECQ 2010-2013 afin d'apporter des correctifs majeurs sur une partie du rang 6;



## ***Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton***

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge à propos que des travaux soient effectués en 2012 pour améliorer l'état des rangs 5 et 7 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la subvention pour l'entretien du réseau routier reçue du Ministère des Transports, suite à la cession des chemins aux municipalités en 1992, n'a pas été augmentée depuis cette date ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton demande au député de Johnson, Monsieur Étienne-Alexis Boucher d'accorder du financement supplémentaire quant à des travaux de rechargement de gravier et creusage de fossés sur ces chemins municipaux.

**ADOPTION : 6 POUR**

### **340-12.2011 DATES DE COLLECTE DES MATÉRIAUX ENCOMBRANTS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité veut informer les citoyens du changement de jour pour la collecte des matières résiduelles ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge à propos d'annoncer en même temps, à l'avance, les dates pour la collecte des matériaux encombrants ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser une dépense en 2012 n'excédant pas 100,00\$ pour la publicité de 2 annonces distinctes dans le journal l'Étincelle des dates pour la collecte des matériaux encombrants qui auront lieu le vendredi, 11 mai 2012 et vendredi, le 12 octobre 2012 ;

**ET QUE** cette résolution soit transmise à Monsieur Yves Duhamel, de la compagnie Sani-Estrie.

**ADOPTION : 6 POUR**

### **341-12.2011 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2011-145 RELATIF AUX BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX D'ÉGOUT SANITAIRE ET/OU PLUVIAL**

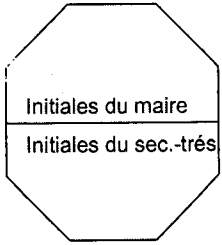
Monsieur le conseiller Gérard Messier donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera présenté pour adoption le règlement 2011-145 relatif aux branchements aux réseaux d'égout sanitaire et/ou pluvial.

Dispense de lecture du règlement est donné et le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil municipal.

### **342-12.2011 SUBVENTION – PROJET QUALITÉ DE L'EAU**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association pour la protection du lac St-François-Xavier (Tomcod) inc. a présenté un projet dans le cadre du programme de subvention « Qualité de l'eau » auprès de la Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉE), lequel projet se titre ainsi : Vitrine de démonstration d'aménagement de structure de gestion des eaux de pluie ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association pour la protection du lac St-François-Xavier (Tomcod) inc. s'est adjoint plusieurs partenaires dans ce projet dont : Cogesaf,



## ***Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton***

BlueLeaf Inc., département du génie civil de l'université Queen's et la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton ;

**CONSIDÉRANT** les termes de la résolution 244-09.2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Val-Saint-François, lors de la séance du 19 octobre 2011, recommande le projet de l'Association auprès de la CRÉE pour une subvention demandée de 12 500,00\$, les partenaires ayant annoncé le même montant ;

**CONSIDÉRANT QUE** la CRÉE, lors de la séance du 30 novembre 2011, approuve le projet de l'Association pour la protection du lac St-François-Xavier (Tomcod) ;

**CONSIDÉRANT QUE** Cogesaf est responsable de ce projet et des travaux prévus en 2012 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton autorise le versement d'un montant de 10 000,00\$ à Cogesaf pour le projet de subvention « Qualité de l'eau » : Vitrine de démonstration d'aménagement de structure de gestion des eaux de pluie ;

**ET QUE** cette dépense soit imputée au poste comptable 03.600.00.000 « Immobilisations », laquelle dépense est prévue au budget 2011.

**ADOPTION : 6 POUR**

### **343-12.2011 DÉROGATION MINEURE 2011-09-0005**

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande de dérogation mineure a été faite à l'inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics le 01 septembre 2011 par Monsieur Patrick Bergeron afin d'aménager une remise dans la cour avant de la résidence du 282 chemin de la Rivière sud;

**CONSIDÉRANT QUE** cette propriété est située dans la zone AF-10 et qu'il n'est pas permis dans cette zone, d'ériger un bâtiment accessoire dans la marge de recul avant ;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande est formulée pour l'implantation d'un usage accessoire à la résidence dans la marge de recul avant;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande est considérée comme mineur;

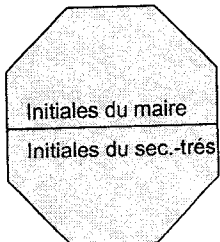
**CONSIDÉRANT QUE** l'effet d'entraînement pour une dérogation de cette nature est possible et qu'elle peut avoir un effet d'entraînement pour les autres demandes à venir;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'implantation de la remise dans les autres emplacements autorisés sur le terrain est possible;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa séance du 24 octobre 2011, a étudié cette demande et recommande au conseil municipal de refuser la présente demande;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'avis public du 11 novembre 2011, aucune personne n'intervient relativement à cette demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que



## ***Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton***

le conseil municipal refuse la présente demande de dérogation mineure 2011-09-0005 de Monsieur Patrick Bergeron selon les considérations précitées.

**ADOPTION : 6 POUR**

### **344-12.2011 DÉROGATION MINEURE 2011-09-0006**

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande de dérogation mineure a été faite à l'inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics le 12 octobre 2011 par Monsieur André Bolduc qui a vendu sa propriété du 730 rue Jolin et désire régulariser les marges de recul latérales du côté gauche dérogoires de sa résidence;

**CONSIDÉRANT QUE** l'implantation dans la marge de recul avant de son garage est dérogoire et ne respecte pas les dispositions de la réglementation actuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** cette propriété est située dans la zone PF-3 où la marge de recul avant est de 8 mètres et la marge de recul latéral est de 3 mètres ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les dispositions du règlement de zonage, les bâtiments accessoires à la résidence doivent être situés dans les marges latérales et arrières;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande est formulée afin de régulariser une construction érigée en 1981;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est considérée comme mineur;

**CONSIDÉRANT QUE** l'effet d'entraînement pour une dérogation de cette nature ne peut être considéré étant donné que la construction est existante depuis 1981;

**CONSIDÉRANT QUE** si la demande est refusée, les deux bâtiments existants sur ce lot devront faire l'objet d'une démolition ou d'une réfection majeure;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa séance du 24 octobre 2011, a étudié cette demande et recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'avis public du 11 novembre 2011, aucune personne n'intervient relativement à cette demande;

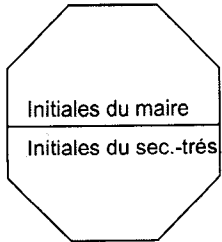
**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte la présente demande de dérogation mineure 2011-09-0006 de Monsieur André Bolduc selon les considérations précitées.

**ADOPTION : 6 POUR**

### **345-12.2011 FORMATION DU COMITÉ D'ADMINISTRATION POUR LA DÉMOLITION**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a adopté le règlement 2011-140 sur les démolitions ;

**CONSIDÉRANT** les termes du chapitre 4 de ce règlement à l'effet que le comité de démolition est composé de trois (3) membres du conseil dont au moins un (1) est membre du comité consultatif d'urbanisme ;



Initiales du maire

Initiales du sec.-trés

## ***Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton***

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers de nommer Messieurs Michel Frappier, Yvon Laroche et Adam Rousseau membres du conseil du comité d'administration pour la démolition.

**ADOPTION : 6 POUR**

**346-12.2011 ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX – RUE DES MÉSANGES**

*Monsieur le maire, Claude Sylvain, demande que soit inscrit au procès-verbal qu'il a quitté la salle durant la discussion de ce dossier en comité de travail.*

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Claude Sylvain présente un projet de développement de la nouvelle rue des Mésanges afin de desservir 8 futures résidences;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'un projet privé;

**CONSIDÉRANT** les termes du règlement 2010-113 modifiant le règlement 2007-67 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux, lequel règlement est entré en vigueur le 09 août 2010 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers (*Monsieur le maire, Claude Sylvain, mentionne qu'il pourrait avoir un quelconque intérêt dans ce sujet et en conséquence se retire de toute discussion et vote relativement à ce sujet*) que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte de prendre possession de l'infrastructure de la nouvelle rue des Mésanges et qu'une entente relative à des travaux municipaux entre la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton et Monsieur Claude Sylvain, en référence au règlement 2010-113 soit conclue ;

**QUE** les détails de cette résolution soient préalablement acceptés par Monsieur Claude Sylvain par un engagement signé de sa part ;

**ET D'**autoriser le maire suppléant, Monsieur Yvon Laroche et la directrice générale, Madame Sylvie Champagne, à signer ladite entente.

**ADOPTION : 6 POUR**

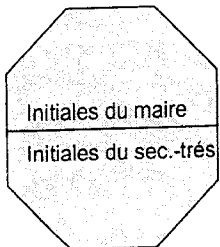
Monsieur le maire, Claude Sylvain, s'abstient de voter.

**347-12.2011 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2011-144 DÉCRÉTANT LES TARIFS POUR LES PANNEAUX PUBLICITAIRES AU TERRAIN DE BALLES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton peut, par règlement, établir un tarif pour les panneaux publicitaires au terrain de balles;

**ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance régulière du conseil tenue le 07 novembre 2011 par Monsieur le conseiller Adam Rousseau;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été remis aux membres du conseil municipal avant ce jour et que les élus présents déclarent en avoir pris connaissance et renoncent ainsi à sa lecture;



## **Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers;

**QUE** le présent règlement portant le numéro 2011-144 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **ARTICLE 2**

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

- |     |                               |   |
|-----|-------------------------------|---|
| 2.1 | <i>Forfait « Diamant » :</i>  | <i>Panneau publicitaire de dimension 4 pieds X 8 pieds placé au champ centre</i>                              |
| 2.2 | <i>Forfait « Or » :</i>       | <i>Panneau publicitaire de dimension 4 pieds X 8 pieds placé au champ gauche ou droit</i>                     |
| 2.3 | <i>Forfait « Argent » :</i>   | <i>Demi-panneau publicitaire de dimension 2 pieds X 4 pieds placé sur la ligne du 1<sup>er</sup> but</i>      |
| 2.4 | <i>Forfait « Bronze » :</i>   | <i>Quart d'un panneau publicitaire de dimension 1 pied X 2 pieds placé sur la ligne du 1<sup>er</sup> but</i> |
| 2.5 | <i>Panneau publicitaire :</i> | <i>Panneau de coroplaste installé sur la clôture du terrain de balles municipal</i>                           |
| 2.6 | <i>Terrain de balles :</i>    | <i>Immeuble sis sur la rue Du Parc, Saint-François-Xavier-de-Brompton</i>                                     |
| 2.7 | <i>Gestionnaire :</i>         | <i>Coordonnateur des loisirs.</i>   |

### **ARTICLE 3**

Le présent règlement détermine et impose les droits et frais payables à la municipalité pour l'utilisation d'espaces publicitaires au terrain de balles.

### **ARTICLE 4**

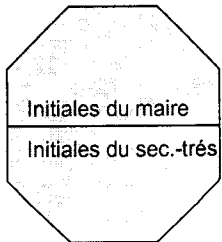
Le forfait choisi par le client correspond à l'utilisation d'un espace publicitaire sur la clôture du terrain de balles au moyen d'un panneau publicitaire installé durant la période d'activités, soit entre le 15 mai et le 15 septembre et ce, pour une durée de cinq (5) ans.

### **ARTICLE 5**

Les tarifs suivants doivent être acquittés au moment de la demande de publicité, auprès du gestionnaire désigné par la municipalité. À cet effet, le client s'engage à signer un contrat de publicité selon son choix de forfait, à savoir:

- |                       |            |
|-----------------------|------------|
| ● Forfait « Diamant » | 1 000,00\$ |
| ● Forfait « Or »      | 500,00\$   |
| ● Forfait « Argent »  | 250,00\$   |
| ● Forfait « Bronze »  | 125,00\$   |

# ***Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton***



## **ARTICLE 6**

Un contrat relatif à l'utilisation d'un espace publicitaire peut être conclu dans la mesure où l'espace requis est disponible et dans la mesure où toutes les conditions du présent règlement sont rencontrées.

## **ARTICLE 7**

La municipalité assume les frais reliés au montage du panneau publicitaire avec affichage en couleur et voit à l'installation de ce dernier.

## **ARTICLE 8**

Lors de la demande de publicité, le contenu du panneau publicitaire doit être soumis pour fin d'approbation au gestionnaire désigné.

La personne désignée est habilitée à décider au cas par cas de la conclusion ou non d'un contrat visé au présent règlement.

Seul un panneau publicitaire de nature commerciale peut faire l'objet d'un contrat visé à l'article 5 du règlement.

Pour les fins du présent règlement, sont notamment considérés comme des informations de nature commerciale, le logo, le slogan, la dénomination sociale et les coordonnées d'une entreprise.

## **ARTICLE 9**

Ne peut faire l'objet d'un contrat visé à l'article 5 du présent règlement tout panneau publicitaire au contenu à caractère obscène, haineux ou contraire à toute loi ou règlement applicable notamment à la *Charte des droits et libertés de la personne* (L.R.Q. c. C-12), *Code criminel* (L.R.C., c. C-46) et à la *Charte de la langue française* (L.R.Q. c. C-11), et ce, que le panneau publicitaire soit de nature commerciale ou non.

## **ARTICLE 10**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**ADOPTION : 6 POUR**

\_\_\_\_\_  
Claude Sylvain  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sylvie Champagne  
Directrice générale

## **348-12.2011 ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE**

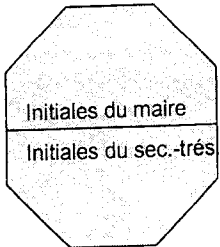
**CONSIDÉRANT** les termes de la résolution 280-10.2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a pris connaissance de l'offre de services reçue de Monsieur Hugo Larochelle de Saint-François-Xavier-de-Brompton ;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité de loisirs ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à la majorité des conseillers (*Monsieur le conseiller Yvon Larochelle mentionne qu'il pourrait avoir un quelconque intérêt dans ce sujet et en conséquence se retire de toute discussion et vote relativement à ce sujet*) de confirmer Monsieur Hugo Larochelle, responsable de l'entretien et de la surveillance de la patinoire pour l'hiver 2011-2012 au coût de 3 000,00\$ ;

# **Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton**



**QUE** les heures d'ouverture de la patinoire ne soient pas moindres que l'année précédente, à savoir :

Lundi au vendredi : 18h30 à 21h00  
Samedi : 13h00 à 21h00  
Dimanche : 13h00 à 21h00

**QUE** la patinoire soit disponible lors des jours fériés ;

**QUE** la patinoire soit disponible durant la période du dîner pour les écoliers;

**QUE** toute aide supplémentaire et/ou remplacement soit sous la responsabilité de Monsieur Larochelle ;

**QUE** toute demande de changement d'horaire soit préalablement approuvée par la directrice générale ;

**ET QUE** le montant de 3 000,00\$ soit versé par tranche de 1 000,00\$ lors des séances de janvier, février et mars 2012.

**ADOPTION : 5 POUR**

Monsieur le conseiller Yvon Larochelle s'abstient de voter.

## **349-12.2011 GESTIONNAIRE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE FRANCE-GAGNON-LAPRADE**

**CONSIDÉRANT** les termes du contrat de service concernant la gestion du centre communautaire France-Gagnon-Laprade, lequel vient à échéance le 31 décembre 2011 ;

**CONSIDÉRANT** les termes de la résolution 281-10.2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection a rencontré 3 candidats en entrevue ;

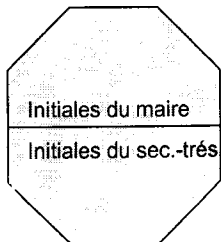
**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la candidature de Monsieur André Blain à titre de gestionnaire du centre communautaire France-Gagnon-Laprade à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 selon les termes du contrat à être signé par le maire et la directrice générale.

**ADOPTION : 6 POUR**

## **350-12.2011 AFFECTATION AU SURPLUS ACCUMULÉ « INFRASTRUCTURES LOISIRS »**

Il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'affecter au surplus accumulé « Infrastructures loisirs » la somme de 748,00\$ reçue suite à la vente de 2 poteaux de fer et de la vieille clôture du terrain de balles.

**ADOPTION : 6 POUR**



# Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

## COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

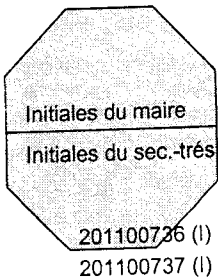
### COMPTES À PAYER - CHÈQUES DU MOIS DE NOVEMBRE 2011

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
201100679			2011-11-10	117	VISA DESJARDINS		60,00 \$
201100680			2011-11-16	51	BELL MOBILITE		162,93 \$
<b>Total des chèques</b>							<b>222,93 \$</b>

### COMPTES A PAYER EN DATE DU 05 DÉCEMBRE 2011

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
201100681 (I)			2011-12-06	8	INFOTECH		6 243,09 \$
201100682 (I)			2011-12-06	17	COUTURE CELINE		545,00 \$
201100683 (I)			2011-12-06	21	RESSORTS CHARLAND		235,23 \$
201100684 (I)			2011-12-06	27	CENTRE ENTRETIEN		528,61 \$
201100685 (I)			2011-12-06	29	CONSTRUCTION DJL-REGION		364 253,35 \$
201100686 (I)			2011-12-06	30	DEPANNEUR RENALD MORIN		280,39 \$
201100687 (I)			2011-12-06	33	ENTRETIEN MENAGER N.C.		86,59 \$
201100688 (I)			2011-12-06	34	FEDERATION QUEBECOISE		100,83 \$
201100689 (I)			2011-12-06	37	HYDRO-QUEBEC		3 736,37 \$
201100690 (I)			2011-12-06	42	PIECES D'AUTO BILODEAU		294,88 \$
201100691 (I)			2011-12-06	44	SIGNALISATION DE L'ESTRIE		98,20 \$
201100692 (I)			2011-12-06	46	TRAITEMENT DB-O INC.		3 227,88 \$
201100693 (I)			2011-12-06	53	SUPERIEUR PROPANE INC.		113,36 \$
201100694 (I)			2011-12-06	54	TARDIF DIESEL INC.		144,10 \$
201100695 (I)			2011-12-06	59	COOP DES CANTONS,		581,65 \$
201100696 (I)			2011-12-06	75	SAVON ROBY INC.		130,90 \$
201100697 (I)			2011-12-06	79	MINISTERE DU REVENU DU		257,68 \$
201100698 (I)			2011-12-06	85	BLAIS SYLVIE		200,00 \$
201100699 (I)			2011-12-06	89	CMP MAYER INC.		7 370,95 \$
201100700 (I)			2011-12-06	96	LIGNE ELECTRIQUE F.J.S.		793,28 \$
201100701 (I)			2011-12-06	103	LA TRIBUNE		167,36 \$
201100702 (I)			2011-12-06	167	EXCAVATION R. TOULOUSE &		369,35 \$
201100703 (I)			2011-12-06	171	9152-4801 QUEBEC INC.		316,05 \$
201100704 (I)			2011-12-06	173	CABLE-AXION INC.		113,82 \$
201100705 (I)			2011-12-06	185	LABORATOIRE		115,92 \$
201100706 (I)			2011-12-06	201	GREAT WEST		2 549,76 \$
201100707 (I)			2011-12-06	263	RÉGIE INTERM. INCENDIE		1 680,67 \$
201100708 (I)			2011-12-06	275	FONDS INFORMATION sur le		18,00 \$
201100709 (I)			2011-12-06	276	REVENU DU Canada		2 700,88 \$
201100710 (I)			2011-12-06	277	REGIMES DE RETRAITE ET		554,18 \$
201100711 (I)			2011-12-06	278	REVENU DU QUEBEC		6 962,51 \$
201100712 (I)			2011-12-06	279	SSQ - VIE		1 359,74 \$
201100713 (I)			2011-12-06	306	ARÉO-FEU		1 778,33 \$
201100714 (I)			2011-12-06	326	LETTREGE WINDSOR		6,84 \$
201100715 (I)			2011-12-06	335	ENTREPRISES ANDRE		245,06 \$
201100716 (I)			2011-12-06	484	PETROLES COULOMBE ET		2 311,60 \$
201100717 (I)			2011-12-06	485	GROUPE AST (1993) inc.		85,44 \$
201100718 (I)			2011-12-06	502	SYNDICAT CANADIEN		267,97 \$
201100719 (I)			2011-12-06	506	TRACTION SHERBROOKE (555)		570,23 \$
201100720 (I)			2011-12-06	523	CEGEP DE SHERBROOKE		380,00 \$
201100721 (I)			2011-12-06	527	AREL YVES		325,00 \$
201100722 (I)			2011-12-06	536	MEGABURO		172,74 \$
201100723 (I)			2011-12-06	542	MECANIQUE G.S.B. INC.		919,54 \$
201100724 (I)			2011-12-06	575	IN-FO.CA		125,31 \$
201100725 (I)			2011-12-06	578	PRODUITS HEVEA INC.		159,50 \$
201100726 (I)			2011-12-06	602	CENTRE D'EXTINCTEUR S. L.		341,77 \$
201100727 (I)			2011-12-06	610	RÉGIE DE LA GESTION DES		6 163,08 \$
201100728 (I)			2011-12-06	614	RÉSEAU MOBILITÉ PLUS		155,90 \$
201100729 (I)			2011-12-06	644	ACIERS SIMMONDS LTÉE		123,49 \$
201100730 (I)			2011-12-06	723	MARCHE ST-FRANCOIS		317,74 \$
201100731 (I)			2011-12-06	732	SANIKURE		1 281,66 \$
201100732 (I)			2011-12-06	749	RFC HYDRAULIQUE INC.		250,35 \$
201100733 (I)			2011-12-06	781	COGESAF		10 000,00 \$
201100734 (I)			2011-12-06	812	PAVAGE DUJOUR		27 985,39 \$
201100735 (I)			2011-12-06	815	INNOTEX INC.		248,32 \$

# Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton



2011-12-06	817	GESTION PRO-LIGNE	1 839,76 \$
2011-12-06	818	KALITEC SIGNALISATION	620,89 \$
	208	Couvre-Sièges Sherbrooke	-10,30\$

462 796,19 \$

Total des chèques

**SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001** 10 625,84\$  
**SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002** 9 836,80\$

## 351-12.2011 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

**CONSIDÉRANT QUE** chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer au 05 décembre 2011 au montant de 462 796,19\$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que soit adopté la liste des comptes à payer au montant de 462 796,19\$;

**ET QUE** la directrice générale soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

**ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\*

### AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est discuté.

\*\*\*

### PÉRIODE DE QUESTIONS

1<sup>e</sup> Madame Gertrude Allard soulève que plusieurs organismes dont Le Bel Âge et les Chevaliers de Colomb pourraient être sensibilisés à récupérer lors de l'organisation de repas bénéfice. Monsieur le maire informe que la MRC prête des bacs de récupération. De la sensibilisation pourrait être faite auprès de la MRC.

2<sup>e</sup> Monsieur Gustave Lebel demande où va être stationné le nouveau camion citerne ? Monsieur le maire répond dans la caserne, à la place de l'ancien camion jaune.

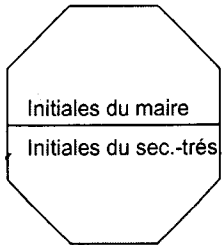
3<sup>e</sup> Monsieur Gustave Lebel veut savoir comment est payé ce camion. Monsieur le maire répond par le surplus. Des discussions s'en suivent.

4<sup>e</sup> Monsieur Ronald Mackey rappelle que les travaux du chemin de la Rivière Sud de la phase 2 et 3 ne sont toujours pas complétés. Monsieur le maire informe que c'est prévu au printemps 2012. Des discussions s'en suivent.

5<sup>e</sup> Monsieur Stéphane Nadeau demande si la municipalité suit le dossier pour des redevances à recevoir d'autres municipalités ? Monsieur le maire répond que les ententes sont en négociations. Des discussions s'en suivent.

6<sup>e</sup> Monsieur Stéphane Nadeau demande les tarifs et dimension des panneaux publicitaires au terrain de balles. La directrice générale résume les tarifs selon le règlement.

7<sup>e</sup> Monsieur Clément Chamberland demande si les montants de 89 000\$ pour le terrain de balles et le 20 000\$ pour le parc des Hérons des Bernaches ont été dépensés



## ***Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton***

ou si c'est à venir ? Monsieur le maire résume les demandes de subvention déposées auprès du programme de la ruralité auprès de la MRC. Des discussions s'en suivent.

8<sup>e</sup> Monsieur Clément Chamberland questionne le panneau de signalisation «chemin fermé» installé au rang 5. Monsieur le maire répond que c'est un chemin fermé comme la rue du Parc. Des discussions s'en suivent.

9<sup>e</sup> Monsieur Yvan Labrie demande si le camion citerne va entrer dans la caserne ? Monsieur le maire répond que le devis a été fait en conséquence après que des mesures aient été prises.

10<sup>e</sup> Monsieur Jocelyn St-Laurent demande si le montant de 364 000\$ à payer, est bien pour les travaux de la rue de L'Église. Monsieur le maire répond affirmativement.

11<sup>e</sup> Monsieur Jocelyn St-Laurent demande des précisions sur le droit supplétif. Monsieur le maire répond que c'est applicable au moment d'une vente.

12<sup>e</sup> Monsieur Gilles Hogues demande si les coûts concernant la voirie sont justes. Monsieur le maire croit que oui. Le conseil a diminué considérablement les frais d'ingénierie. Des discussions s'en suivent.

13<sup>e</sup> Monsieur Gustave Lebel demande le coût des frais d'ingénieur pour les travaux du chemin de la Rivière Sud depuis les dernières années. Monsieur le maire répond que c'est faisable.

14<sup>e</sup> Monsieur Richard Rouleau commente les coûts de la rue de l'Église par rapport au coût des travaux sur le chemin Labrie. Des discussions s'en suivent.

15<sup>e</sup> Monsieur Yvan Labrie commente la largeur des accotements de la rue de l'Église suite aux travaux effectués. Des discussions s'en suivent.

16<sup>e</sup> Madame Marie-Ève Frappier demande si la décision pour des travaux sur le rang 5 va être prise le 19 décembre 2011 ? Monsieur le maire répond négativement. Des discussions s'en suivent.

17<sup>e</sup> Monsieur Clément Chamberland ajoute que les égouts ont été installés sur le chemin Labrie.

\*\*\*

### **DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

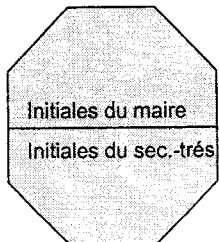
Madame Manon Jolin et Messieurs Gérard Messier et Claude Sylvain déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires.

### **352-12.2011 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au lundi, 19 décembre 2011 à 18h45.

**ADOPTION : 6 POUR**

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.



## ***Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton***

Je soussigné, Claude Sylvain, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

\_\_\_\_\_  
Claude Sylvain, maire

\_\_\_\_\_  
Sylvie Champagne, directrice générale et  
secrétaire-trésorière.